

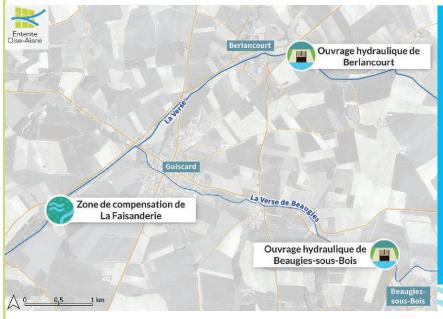
DEUX OUVRAGES HYDRAULIQUES EN REMBLAI POUR LIMITER LES INONDATIONS

EN CAS DE CRUE DE LA VERSE



Suite à plusieurs épisodes de crues, notamment en 2007, une réflexion a été menée par le syndicat de la Verse (SIAEV) et par l'Entente Oise-Aisne autour d'aménagements pour limiter le risque d'inondations. Les études ont conduit à la décision d'aménager deux ouvrages hydrauliques en remblai, l'un à Beaugies-sous-Bois et l'autre à Berlancourt. L'Entente Oise-Aisne, établissement public, compétente en matière de prévention des inondations sur le territoire de la Communauté de communes du pays Noyonnais, est chargée des travaux.

Les ouvrages hydrauliques visent à **limiter les inondations de la Verse** pour des **crues** ayant un risque sur 100 de se produire chaque année. Une zone de compensation environnementale sera créée à Guiscard.



Les ouvrages hydrauliques seront implantés en amont de la commune de Berlancourt et au lieu-dit « La Ferme de l'étang de Bœuf » à Beaugies-sous-Bois.

Les ouvrages sont dimensionnés pour limiter les dommages pour les habitations des communes de Beaugies-sous-Bois, Berlancourt, Guiscard et les communes riveraines de la Verse jusqu'à Noyon.

Création d'une zone de compensation environnementale à la Faisanderie - Guiscard



Une zone environnementale sera réalisée pour compenser les effets générés par le projet sur la biodiversité. Cette zone se situe au lieu-dit la Faisanderie à Guiscard. L'Entente qui est propriétaire de terrains sur 14,7 hectares, procédera à une restauration du lit du cours d'eau sur environ 80 m ainsi qu'à la gestion de la ripisylve (plantes adaptées aux cours d'eau).

BERLANCOURT

- Capacité de stockage : 233 000 m³ d'eau
- 1 digue de 315 m avec ouverture d'écoulement du cours d'eau

BEAUGIES-SOUS-BOIS

- · Capacité de stockage : 66 000 m³ d'eau
- 1 digue de 180 m avec ouverture d'écoulement du cours d'eau

POUR LES DEUX OUVRAGES

- 1 vanne, 1 déversoir en gabions
- Poteaux pare-embâcles (branches)
- · Création de chemins en crête et en pied de l'ouvrage pour l'entretien et les usages agricoles





DES OUVRAGES INTÉGRÉS DANS L'ENVIRONNEMENT

Au vu de leur proximité avec des habitations et de la biodiversité présente, les travaux seront menés tout en respectant les usages (agricoles, riverains) et les enjeux environnementaux, tels que la création d'un habitat (muret en pierre) pour le lézard des murailles ou la plantation de bosquets et de saules têtards.

PROTOCOLE D'INDEMNISATION AGRICOLE

Un protocole agricole d'indemnisation des ouvrages de la Verse a été signé en janvier 2020 en présence des élus locaux et de la profession agricole. Il définit les indemnités que l'Entente Oise-Aisne s'engage à verser aux agriculteurs et aux propriétaires des terrains concernés par la servitude de surinondation en contrepartie des impacts liés aux ouvrages et à leur fonctionnement. La servitude et les indemnités seront mises en place après les travaux. Ce protocole local découle d'un protocole général, signé en 2006 avec les chambres d'agriculture et les syndicats agricoles.

FINANCEMENTS

Montant estimatif des travaux : 2,46 millions d'euros









40%

CONCEPTION

Maître d'œuvre Coordonnateur SPS Entreprise







Groupe Qualiconsult

PLANNING

Août 2023: Lancement des travaux.

- > Installation des matériaux en terre (remblais provisoires).
- > Déviations provisoires des cours d'eau durant la construction des ouvrages.

Durant 10 mois

> Arrêt des travaux durant le tassement du sol (remblai provisoire plus haut que l'ouvrage final).

Été 2024:

- > Création des ouvrages (maçonnerie, remblais).
- 4º trimestre 2024 : Fin des travaux, mise en service des ouvrages et suppression du frein hydraulique à la sortie de Guiscard.

L'Entente Oise-Aisne, est un syndicat mixte ouvert, Établissement Public Territorial de Bassin, mobilisé pour réduire le risque d'inondation et préserver l'environnement sur l'ensemble du bassin versant de l'Oise, de l'Aisne et de leurs affluents, soit 16 900 km². Il est composé de 33 collectivités membres et exerce des compétences à la carte sur les problématiques de

risques naturels (inondation par débordement de cours d'eau, ruissellement et coulées de boue) et de qualité des milieux aquatiques. Enfin, il assure une coordination de l'ensemble des acteurs agissant sur le grand cycle de l'eau et rend des avis sur leurs projets.

Ces collectivités sont membres de l'Entente et la financent :







Entente Oise-Aisne

Établissement public territorial de bassin 11 cours Guynemer - 60200 COMPIÈGNE

Tél.: 03 44 38 83 83









Alliance